

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 21 Septembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le vingt et un septembre à 18 heures le Conseil Municipal de Saint-Pons-de-Thomières, légalement convoqué en séance publique s'est réuni sous la présidence de Monsieur André ARROUCHE, Maire.

Présents : ARROUCHE André, GAZEL Delphine, BOITTIER Cyril, MOLINIER Mégane, CABROL Josian, COUSTAL Ghislaine, SOULIGNAC Jacques, VIDAL Sylvie, FABRE Thomas, SEGONNE CATHALA Pascale, GAZEL Jean-Luc, VIDAL Michel, CAUQUIL PATURAL Viviane, MARTINEZ GIL Nadège, LAFON Claude

Représentés :

Stéphanie PEYRAS par Viviane CAUQUIL PATURAL
Laurent CHARRAS par Sylvie VIDAL
Bruno GIRONA par Claude LAFON
Roxane CARLAC par Nadège MARTINEZ GIL

Absents excusés :

Mégane MOLINIER est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Compte rendu de la dernière séance du conseil municipal en date du 24 mai 2022
Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire propose l'examen de l'ordre du jour :

1 - Avenant au marché de travaux de réhabilitation des réseaux EU et AEP de la Route de Narbonne

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les avenants concernant le marché de travaux de réhabilitation des réseaux des eaux usées et d'eau potable de l'Avenue de Narbonne établis par le Cabinet CETUR, maître d'œuvre :

		Montant initial du Marché public HT	Montant de l'avenant HT	Nouveau montant du marché public HT
Lot n°1 Réseaux EU et AE	Entreprise FRANCES	330 874,40 €	17 924,75 €	348 799,15 €
Lot N° 3 Sécurisation de la desserte piétonne collège du Jaur	Entreprise FRANCES	117 063,70 €	- 28 731,21 €	88 332,49 €

Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.

2- Dispositif « Territoires Numériques Educatifs »

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la commune de Saint-pons a été retenue pour participer à l'expérimentation du dispositif « Territoire Numérique Educatif » déployée sur le territoire Héraultais.

Monsieur le Maire précise que le Département de l'Hérault en partenariat avec l'académie et la banque des territoires a été mandaté pour assurer le suivi de la subvention.

Monsieur le Maire propose au conseil d'autoriser le Département de l'Hérault à percevoir et reverser la subvention attribuée par l'Etat au titre du plan de relance à la commune de Saint-pons de Thomières.

Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.

3- Affectation des subventions sur les crédits votés au compte 6574

Monsieur le Maire propose une répartition et demande au conseil d'en délibérer :

Apporter une aide exceptionnelle pour l'évènement des 250 ans de l'Orgue

ASSOCIATIONS	EXCEP
Association Jean Ribot des Amis de l'Orgue de St Pons	2 000 €

Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.

4- Nouvelle nomenclature comptable M57

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une nouvelle nomenclature budgétaire M57 remplacera la nomenclature M14 à compter du 1er janvier 2024.

Monsieur le Maire précise que la nouvelle nomenclature permettra à la commune de bénéficier :

- d'une plus grande marge de manœuvre en matière de crédits budgétaires (fongibilité des crédits et utilisation dépenses imprévues en autorisation de programme),
- des états financiers patrimoniaux enrichis pour une meilleure information des élus.
- support au Compte Financier Unique qui synthétisera en 1 document le compte administratif de l'ordonnateur et le compte de gestion du comptable;
- une meilleure prise en compte des risques financiers par le traitement des provisions et dépréciations.

Monsieur le Maire propose au conseil en accord avec le comptable public sans attendre l'échéance de 2024 d'adopter la nouvelle Nomenclature M57 dès les 1er janvier 2023,

Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.

5- Correction sur exercice clos – Régularisation des emprunts

Monsieur le Maire indique que des écarts ont été constatés par le comptable lors de l'ajustement de la dette au 31/12/2021 :

- le cumul des échéances mandatées pour le prêt CE n°A1709770 fait apparaître un trop payé de 0.02€, il demande à l'assemblée délibérante d'autoriser le comptable à effectuer une correction sur exercice clos de la manière suivante :

Débit au compte 1641 = - 0.02 € Débit au compte 1068 = + 0.02 €

- Une fiche migration de - 1 934,18€ subsiste depuis la **bascule CLARA/HELIOS en 2008** , les recherches effectuées n'ont pas permis d'identifier cette écriture, il demande à l'assemblée délibérante d'autoriser le comptable à effectuer une correction sur exercice clos de la manière suivante :

Débit compte 1641 = - 1 934,18 € Débit compte 1068 = + 1 934,18 €

Ces régularisations seront réalisées par le comptable au vu de la délibération, il n'y aura donc aucune écriture à comptabiliser par la commune et donc pas de crédits budgétaires à prévoir.

Monsieur le Maire propose au conseil d'autoriser le comptable public à effectuer les corrections sus-indiquées.

Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.

6- Election d'un nouvel Adjoint au Maire

6.1 ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT

Monsieur le Maire informe le conseil de la démission de Monsieur Laurent CHARRAS de son mandat d'adjoint au maire mais précise que Monsieur Charras souhaite conserver son mandat de conseiller municipal.

Monsieur le Maire précise que le Préfet a accepté cette démission qui prend effet à compter du 09 septembre 2022.

Monsieur le Maire propose au conseil :

- de maintenir le nombre d'adjoints à quatre conformément à la délibération du 23 mai 2020
- que le nouvel adjoint occupera le même rang que l'élu dont le poste est devenu vacant (art.L2122-10 du CGCT)
- de maintenir le principe de la parité

Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de désigner :

- Mme VIDAL Sylvie en qualité de **secrétaire** par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).
- **deux assesseurs**: M. Jean-Luc GAZEL et Mme Nadège GIL

Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose au conseil de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint au Maire et lance un appel à candidature :

Est candidat : M. Cyril BOITTIER

Nombre de votants : 19

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

Nombre de bulletins blancs et nuls : 3

Nombre de suffrages exprimés : 16

Majorité absolue : 9

Cyril BOITTIER a obtenu : 16 voix

M. BOITTIER Cyril est élu 4ème adjoint au maire.

6.2 INDEMNITES DE FONCTION DU NOUVEL ADJOINT

Monsieur le Maire propose au conseil de fixer au nouvel adjoint une indemnité identique à l'adjoint démissionnaire

Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.

7 - Questions diverses

Monsieur le Maire fait état des éléments suivants :

- Les travaux de réfection de l'ouvrage de la Source Jaur se terminent cette semaine. Le projet d'aménagement de la source du Jaur et ses abords sera présenté au prochain Conseil Municipal.
- Installation de la 2^{ème} tranche de la vidéoprotection d'ici la fin de l'année 2022, subventionnée à hauteur de 50 %
- Le projet d'aménagement de la traversée de Saint-Pons de Thomières est en cours de restitution par le Maître d'œuvre agissant pour le Département et la Commune. Le planning de réalisation sera bientôt validé et une présentation au public sera programmée avant le lancement des travaux.
- Pour le Plan Local d'Urbanisme, la commune devrait bénéficier d'une aide financière de l'Etat pour la réalisation du PLU. La commune révisera le PPRI en même temps. Elle bénéficiera d'un gain de temps pour la mise en place grâce au chef de projet Petites Villes de Demain et au bureau d'étude désigné.
- Réception des représentants du label « Petites Cités de Caractère ». Avant de s'inscrire il est nécessaire d'analyser le cahier des charges et voir les opportunités d'adhésion à ce label
- En 2026, la compétence « Eau et Assainissement » va être transférée à la Communauté de Communes.
- Pour répondre à une régularisation de sécurité piétonne d'accès à la Cathédrale, les stationnements face au monument vont être supprimés avec la mise en place de mobilier urbain et végétaux.
- Une étude sera engagée avec le Conseil d'Architecture, d'urbanisme et de l'Environnement (CAUE) pour l'aménagement et la végétalisation de la Promenade des Tilleuls.
- Dimanche 25 Septembre 18h : Cérémonie en hommage aux harkis et inauguration du Square dédié.
- Samedi 8 Octobre 10h30 : Inauguration Monuments aux morts
- Mercredi 28 Septembre 18h30 : réunion avec Hérault Energies et le Pays Haut Languedoc et Vignobles sur l'extinction de l'éclairage public.
- Lundi 17 Octobre 17h30 : Réunion avec le CPIE
- Mise en place d'une fiche navette d'infos aux élus pour les tenir informé entre 2 Conseil Municipal.
- Mme Sylvie VIDAL rappelle : Week-end Octobre rose : Samedi 8/10 Randonnée Pédestre - Dimanche 9/10 Randonnée VTT avec St Pons Vélo-Club.
- Le calendrier de l'avent est reconduit par Thomas FABRE.
- Concernant la fibre, les travaux de déploiement sont en cours sur la commune
- Mme Nadège GIL demande si le poste de conseiller délégué de M. BOITTIER, nouvellement élu adjoint, sera remplacé. Monsieur le Maire se laisse du temps pour définir les missions confiées à l'éventuel poste de conseiller délégué.
- Le tableau lumineux du rond-point est à mettre à jour.

Séance levée à 19 h 30

Le Maire
André ARROUCHE

